



# Rapport moral et financier

Exercice  
**2016**

1, PLACE D'ITALIE - 75013 PARIS  
TÉL.: 01 44 08 13 20 - FAX : 01 43 31 49 96  
[www.caissedesecolesparis13.fr](http://www.caissedesecolesparis13.fr)  
Contact : [caissedesecoles13@orange.fr](mailto:caissedesecoles13@orange.fr)

**Une restauration scolaire de qualité**



# Rapport moral et financier

Exercice  
2016

## UNE RESTAURATION DE QUALITÉ 3

ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL ET DÉVELOPPEMENT  
DU BIO 3

GOÛTERS EN MATERNELLES : DES APPORTS  
PLUS ÉQUILIBRÉS 4

GOÛTERS EN ÉLÉMENTAIRES : NOUVEAUTÉ 4

LES CENTRES DE LOISIRS 4

LES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ 4

LES ÉDUCTIONS NUTRITIONNELLES 4

LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 4

## UNE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ET CULTURELLE 5

MODE DE FACTURATION ET RECOUVREMENT 5

LE FINANCEMENT 6

LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS 6

## LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL 7

LES RESSOURCES HUMAINES 7

LES TRAVAUX ET LE REMPLACEMENT DES  
ÉQUIPEMENTS 8

## UNE MEILLEURE COMMUNICATION 8

LE SITE INTERNET DE LA CAISSE DES ÉCOLES 8

DIVERS 8

## DÉVELOPPEMENT DURABLE 9

## BILAN FINANCIER 9

COMPTE ADMINISTRATIF 9

## ANNEXES 10

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale appelle la présentation du compte rendu des travaux du Comité de Gestion pendant l'année 2016 et l'exposé de la situation financière au 31 décembre 2016.

Les membres des trois collèges du Comité de Gestion (élus de l'arrondissement, parents d'élèves, directeurs d'écoles...) participent aux différentes commissions de la Caisse des Ecoles (budget, commission d'appel d'offres, commission sociale...). La présence active des parents d'élèves permet donc de prendre en compte des demandes des familles en ce qui concerne les menus, les séjours de vacances, les classes de découverte, les livres... Le Comité de Gestion se réunit au moins cinq fois dans l'année en assemblée plénière.

Les résultats financiers ont été adressés par courrier à tous les sociétaires et sont joints en annexe au document remis en séance.

Le compte administratif de l'exercice 2016 a été adopté par le Comité de Gestion dans sa séance du 23 mars 2017. Le rapport moral et financier 2016 a été adopté par le Comité de Gestion dans sa séance du 1er juin 2017.

Depuis de nombreuses années, la Caisse des Ecoles mène une démarche responsable qui contribue à une meilleure qualité de vie pour tous. Elle se traduit par les engagements suivants :

- Une restauration de qualité
- Une solidarité financière et culturelle
- Le bien-être du personnel
- Une meilleure communication et information

Ce rapport d'activités s'attache à en rendre compte.

# UNE RESTAURATION DE QUALITÉ

10 020 enfants sont inscrits en 2016 (mois de référence décembre). Le total des repas servis en 2016 par notre Caisse est de 2 036 725 pour 174 jours de fonctionnement. En 2015, 2 068 351 repas avaient été servis pour 174 jours de fonctionnement.

Les repas se répartissent de la manière suivante (sur le temps scolaire) :

- 1 708 788 repas aux écoliers du 13<sup>ème</sup> et aux élèves du collège G. Sand, du lycée Bachelard, de l'école Estienne
- 172 196 repas adultes (animateurs, enseignants, fonctionnaires municipaux et départementaux).
- Environ 6 000 repas sont servis chaque mercredi.

## Équilibre nutritionnel et développement du bio :

Les menus sont élaborés environ tous les quatre mois. Ils sont ensuite analysés et validés par la Commission des menus de la Caisse, puis affichés chaque semaine à la porte des écoles, mis en ligne sur le site internet de la Mairie du 13<sup>ème</sup> et de la Caisse des Écoles, et envoyés par mail aux familles qui le souhaitent.

La Caisse des Écoles s'attache à mettre en application les obligations du décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 rendant obligatoires certains points du GEMRCN mis à jour en juillet 2015.

Cela se traduit notamment par :

- une diminution des apports lipidiques, donc de la fréquence des produits trop riches en matière grasse (supérieur à 15% de lipides) tel que certaines charcuteries, préparations pâtisseries, produits à frire (produits panés, à frire ou à rissoler) ;
- une augmentation des apports de fibres et de vitamines par les crudités, les légumes et les fruits ;
- une diminution des produits riches en sucres simples (plus de 20 gr de glucides simples par portion) ;
- du bœuf certifié Viande Bovine Française pour tous les enfants de l'arrondissement (race à viande charolaise ou limousine) ;
- certains poissons servis sont certifiés MSC (ce label est une certification environnementale attestant que la pêche qui a prélevé le poisson certifié s'inscrit dans un principe de durabilité et de respect de l'environnement)
- des sautés et brochettes de dinde label rouge proposés plusieurs fois.
- Nous utilisons actuellement comme produits issus de l'agriculture biologique du pain proposé à tous les repas et deux fois par semaine au goûter, des yaourts nature, des

carottes râpées, des yaourts aromatisés à la vanille, etc. Des « menus bio » ont été mis en place depuis septembre 2011. En 2016, la Caisse des Écoles propose un menu bio par semaine, trois composantes bio réparties sur les autres jours, et continue à servir du pain bio à tous les repas.

- intégration de menus végétariens une fois par semaine : omelette ou produits du fournisseur « La Boucherie Végétarienne » (boulettes, burger, pané à l'italienne, nuggets, pané et saucisse).
- proposition d'un menu « de proximité » en septembre 2016.

Afin d'améliorer la qualité et la diversité de nos menus, nous sommes continuellement à la recherche de nouveaux produits. C'est pourquoi nous rencontrons régulièrement les fabricants et distributeurs de produits alimentaires et nous participons aux divers salons relatifs à l'alimentation.

La gamme des produits labellisés – bio, MSC et Label Rouge – a encore augmenté :

### Produits issus de l'agriculture biologique (*en gras, les nouveautés 2016*)

- Des légumes verts : haricots verts extra-fins, carottes rondelles, chou-fleur en fleurette, chou brocolis, trio de légumes
- Crudités/cuidités : tomates, betteraves cuites, pommes de terre, carottes
- Fruits : banane, kiwi, orange, pomme (selon un calendrier de saisonnalité transmis par le fournisseur des fruits et légumes)
- Produits laitiers : lait nature demi-écrémé, camembert, emmental, gouda, edam, saint paulin, petit suisse, yaourt avec morceaux de fraises, yaourt nature, yaourt vanille, **yaourt citron, fromage blanc nature, yaourt aux fruits mixés**
- Œufs : omelette et œufs durs
- Entrée chaude : pizza
- Pâtisserie : tarte aux pommes
- Epicerie : compote de pommes, riz, pâtes (coquillettes, spaghetti, penne, torsades), quinoa, boulgour, lentilles vertes, semoule de couscous, **blé**

**Produits label rouge :** maintien des **brochettes de dinde** (en plus du sauté de dinde proposé depuis plusieurs années)

### Poissons MSC :

Filet de colin d'Alaska corn-flakes, filet de hoki de Nouvelle Zélande au basilic marqué au grill, filet de poisson blanc crumble, filet de colin d'Alaska tex-mex.

### Le Plan Alimentation Durable 2015-2020 de la Ville de Paris :

En lien avec le Plan Climat Energie de Paris, l'objectif, d'ici

2020, est de servir 50% d'alimentation durable dans la restauration collective municipale. A cet objectif seront associés trois indicateurs mesurant respectivement l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique, celle de produits locaux de saisons et enfin celle de produits labellisés Label Rouge, Marine Stewardship Council et pêche durable. En outre, la restauration collective municipale parisienne respectera les engagements pris par le Conseil de Paris à savoir : 0 OGM, 100% d'œufs de poules élevées en plein air, 0 poisson d'espèces pêchées en eaux profondes, 0 huile de palme et diminution de 20% des produits carnés (un repas végétarien par semaine).

**En 2016, nous avons atteint 45.70 % contre 38.1 % en 2015 et 32 % en 2014 (bio, label rouge et MSC – en nombre de composants).**

## Goûters en maternelles : des apports plus équilibrés

Le Goûter est un service périscolaire de la Ville de Paris, voté en Conseil de Paris en juin 2005, qui vient conforter les efforts que notre Caisse apportait déjà aux enfants des maternelles.

Ce service, mis en place dans toutes les écoles maternelles de notre arrondissement depuis la rentrée scolaire 2005, est géré et facturé aux familles par la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris (D.A.S.C.O.). Notre Caisse des Écoles n'intervient que dans la fourniture du goûter, soit 351 743 goûters fournis en 2016.

La composition des goûters est établie par la Commission des Menus de la Caisse des Écoles de notre arrondissement, regroupant des parents d'élèves, des directeurs d'école, des chefs de cuisine, le service alimentation, en présence de la diététicienne. L'objectif est de mieux équilibrer et répartir les apports nutritionnels des enfants sur la journée, en fonction des aliments proposés lors du déjeuner. Les goûters comprennent trois composants en temps scolaire, le plus souvent une boisson et deux aliments.

Sont favorisés les produits céréaliers (pain deux fois par semaine), les fruits et les produits laitiers. Les produits riches en matières grasses sont limités.

Depuis juin 2015, ces commissions menus se déroulent au sein d'écoles, en présence de délégués de classes. En 2016, la commission s'est réunie aux écoles élémentaires 37 Château des Rentiers, 33 Jeanne d'Arc et Fagon.

## Goûters en élémentaires : nouveautés

Depuis mars 2016, la Caisse des Ecoles a proposé aux écoles élémentaires volontaires de distribuer un goûter équilibré aux élèves inscrits aux activités périscolaires (études, ateliers bleus, BCD) de 16h30 à 18h. Seize écoles ont été volontaires dès le démarrage (A. Perret, Baudricourt A et B,

37 Château des Rentiers, 103 Choisy, Damesme, Levassor, Fagon, 47 Ivry A et B, 30 et 33 Jeanne d'Arc, Kuss, Providence A et B, Vandrezanne et 44 Enfants d'Izieu). En septembre 2016, la polyvalente Louise Bourgeois s'est ajoutée à cette liste de volontaires.

Le personnel de la Caisse des Ecoles travaille donc de 15h30 à 17h30 pour préparer les goûters (vaisselle, eau, découpe des fruits...), distribuer et aider au « tartinage », nettoyer et désinfecter le réfectoire.

Ce goûter est facturé par la Caisse des Ecoles sur la base de 10 tarifs allant de 0.10€ à 1.10€ selon les revenus des familles. Ces recettes provenant des familles ne couvrent que l'achat des denrées alimentaires. La charge financière pour la Caisse des Ecoles concernant le personnel est de 68 000€ en 2016.

## Les centres de loisirs

La Caisse des Écoles élabore et sert les repas des centres de loisirs municipaux. En 2016, il y a eu 74 171 repas servis, dont 59 124 aux enfants.

## Les centres de loisirs d'été

La Caisse des Écoles fournit les repas à la Ville de Paris pour les enfants qui fréquentent les Centres de Loisirs d'Été en juillet et en août (centres du 13<sup>ème</sup> et 3 Espaces Nature : Vincennes « Dame Blanche », Vincennes « Fontenay », Parc interdépartemental de Choisy « nature »).

En 2016, la Caisse a livré 79 277 repas (75 783 en 2015).

## Les éducations nutritionnelles

Le but de ces éducations nutritionnelles est de sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée de façon ludique. Ainsi sont proposés différents thèmes tels que : d'où viennent les aliments, base de l'équilibre alimentaire, collation et goûter, visites de cuisines et commission de menu avec participation au conseil d'enfants.

La diététicienne de la caisse des écoles a mené des éducations nutritionnelles en 2016 dans les écoles élémentaires 40 Jenner (CP/CE1), Vulpian, 32 Jeanne d'Arc (CM1 et CM2) et 64 Dunois (CE1), dans les écoles maternelles 17/35 Pointe d'Ivry, 35 Château des Rentiers et Kuss (pour le centre de loisirs), et au jardin d'enfants rue Albin Haller. Les élèves peuvent ainsi aussi visiter les cuisines et discuter avec le personnel de la Caisse des Ecoles.

## La qualité et la sécurité alimentaire

La sécurité est une préoccupation légitime et importante pour tous. La Caisse des Ecoles emploie une assistante technique pour veiller à l'application des règles de sécurité

alimentaire définies dans le Guide des Bonnes pratiques, conformément à la réglementation en vigueur dite « Paquet Hygiène ». Elle est aussi diététicienne pour l'élaboration des menus respectant le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition), notamment les fréquences recommandées de service des plats et les grammages.

La Caisse y répond par des mesures de prévention et de contrôle :

#### ➔ La prévention :

La formation du personnel qui est chargé de mettre en œuvre des techniques de plus en plus complexes à tous les niveaux est la première mesure de prévention. La Caisse y a consacré 55 341 € en 2016 (pour le personnel des cuisines et le secrétariat administratif).

Les travaux de mise aux normes des cuisines et de rénovation sont eux aussi une garantie de sécurité.

Des « plats témoins » sont aussi mis à disposition des Services vétérinaires en cas de suspicion de TIAC (toxi-infection alimentaire collective).

#### ➔ Les contrôles :

##### ↳ Contrôle interne :

L'assistante technique réalise des audits d'hygiène tout au long de l'année sur les cuisines et les portages de l'arrondissement, et effectue des contrôles de propreté des locaux et du matériel par le biais de prélèvements de surfaces.

Des autocontrôles sont également réalisés par le personnel de cuisine : l'enregistrement des températures des produits (elles sont enregistrées sur toute la chaîne de production, de la réception jusqu'à la consommation en passant par le stockage, les préparations, le transport...), la validation du nettoyage (le personnel nettoie et désinfecte tous les jours), et les contrôles qualitatifs et quantitatifs des réceptions de marchandises. La Caisse assure la traçabilité dans les différents établissements en conservant les étiquettes de tous les produits consommés.

##### ↳ Contrôle externe :

La Direction Départementale de la Protection de la Population (service départemental de l'Etat) inspecte régulièrement les sites.

Des contrôles sanitaires sont également réalisés par un laboratoire indépendant, tous les mois pour les cuisines, et tous les trimestres pour les portages. A chaque passage sont réalisés des analyses bactériologiques et des prélèvements de surfaces.

Des audits ponctuels peuvent être également réalisés par un consultant extérieur.

La Ville de Paris effectue régulièrement des analyses d'eau (potabilité...).

Le suivi médical des agents est effectué selon les normes en vigueur.

## UNE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ET CULTURELLE

Le principe est de favoriser l'accès à la restauration scolaire pour le plus grand nombre. Les tarifs attribués aux familles dépendent de leurs revenus. Depuis la rentrée scolaire 2010, le Conseil de Paris a adopté une grille de tarif unique, pour mettre fin aux disparités entre arrondissement, et dans un souci de justice sociale. Cette grille est composée de 10 tarifs depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### Mode de facturation et recouvrement :

Le prix moyen payé par les familles en 2016 est de 2.78€ pour un prix de revient du repas de 6.19€, soit 44.92%. Le prix de revient par repas avec les activités annexes (classes de découverte, centres de vacances d'été et livres) s'élève à 6.46€.

La répartition du prix de revient d'un repas est la suivante (temps scolaire et petites vacances) :

	2016	2015
<b>Produits alimentaires</b>	<b>1,68 €</b>	1,67 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>3,45 €</b>	3,42 €
<b>Prestation de service</b>	<b>0,05 €</b>	0,06 €
<b>Entretien/location matériel et équipement</b>	<b>0,23 €</b>	0,24 €
<b>Fluides</b>	<b>0,15 €</b>	0,15 €
<b>Frais divers</b>	<b>0,19 €</b>	0,10 €
<b>Amortissement</b>	<b>0,44 €</b>	0,39 €
<b>Total</b>	<b>6,19 €</b>	6,03 €

Tarifs (janv à déc)	Tranche QF	Prix d'un repas	Nombre de repas servis (hors adultes)	% 2016	% 2015
1	Inférieur ou égal à 234 €	0,13 €	62 069	3,63	4,34
2	Inférieur ou égal à 384 €	0,85 €	150 778	8,82	10,16
3	Inférieur ou égal à 548 €	1,62 €	207 723	12,16	12,52
4	Inférieur ou égal à 959 €	2,28 €	455 163	26,64	24,81
5	Inférieur ou égal à 1370 €	3,62 €	231 023	13,52	13,43
6	Inférieur ou égal à 1900 €	4,61 €	221 635	12,97	12,59
7	Inférieur ou égal à 2500 €	4,89 €	171 674	10,05	9,17
8	Inférieur ou égal à 3333 €	5,10 €	118 720	6,95	10,77
9	Inférieur ou égal à 5000 €	6 €	48 849	2,86	1,12
10	Supérieur à 5000 €	7 €	41 154	2,41	1,08

### Modernisation et simplification du service :

15 600 paiements en ligne ont été effectués sur toute l'année 2016.

1 305 familles sont inscrites en prélèvement automatique.

## Le financement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, date de la réforme du financement des caisses des écoles, cette subvention est calculée sur la base du prix de revient réel de la Caisse des Ecoles, tout type de repas confondu (restauration scolaire, centre de loisirs, centre de loisirs d'été, goûter...). Dans le cadre de cette réforme, la Ville de Paris a élaboré avec la Caisse des Ecoles du 13<sup>ème</sup> une convention triennale incluant un contrat d'objectifs :

- Qualité des repas (qualité des produits, produits issus de l'agriculture biologique...)
- Gestion des ressources humaines (formation, conditions de travail...)
- Gestion financière optimisée (maîtrise des coûts, impayés, trésorerie...)

Cette subvention se compose ainsi :

#### 👉 La subvention de restauration : 6 969 090 €

Elle compense l'ensemble des dépenses de la Caisse des Ecoles hors activités annexes (classes de découverte, livres cadeaux...).

#### 👉 La subvention départementale : 141 316 €

Elle correspond aux repas des collégiens et lycéens.

#### 👉 La subvention « qualité » : 206 202 €

Elle a pour objectif d'aider à l'amélioration de la qualité des produits et du service.

#### 👉 La subvention annexe (séjours de vacances, livres cadeaux...) : 166 655 € (169 578 € en 2015)

Le financement est calculé suivant des critères qui

permettent de garantir l'homogénéité avec les séjours proposés par la Ville de Paris et de promouvoir une offre sociale.

La participation des familles représente 41,04 % du budget de la Caisse des Ecoles. **La subvention de la Ville de Paris correspond à 58,16 %.**

## Les activités culturelles et de loisirs

### ➔ LES SÉJOURS DE VACANCES :

**340 enfants** du 13<sup>ème</sup> sont partis en vacances avec la Caisse des Écoles en 2016 (soit 3420 journées) :

Tous ces séjours appliquaient les mêmes tarifs journaliers arc-en-ciel que ceux de la Ville de Paris.

L'offre pour les enfants de 4 à 16 ans était diverse : séjours courts ou longs (entre 5 et 14 jours), à la mer, à la campagne, à la montagne, avec des activités variées (équitation, moto quad, cirque, danse, itinérance en roulettes, etc.), mais aussi un séjour linguistique pour adolescents en Angleterre.

- Le prix de revient par jour (transport compris) : 75.88 € (72.25 € en 2015)
- Participation moyenne des familles par jour : 15.64 € (14.56 € en 2015)
- Subvention de la Ville de Paris : 166 655 € (169 578 € en 2015)
- Coût pour la Caisse des Écoles : 41 837.90 € (26 489.79 € en 2015)

La Ville de Paris privilégie les caisses des écoles proposant des vacances labellisées « arc-en-ciel ».

Comme les années précédentes, ces séjours ont été achetés auprès d'associations proposant des centres agréés Éducation Nationale et/ou Jeunesse et Sports.

En 2016, la Caisse des Écoles a édité une brochure en 6 pages afin de présenter aux familles les séjours de vacances de manière attrayante. Les brochures ont été jointes aux factures de mars/avril.

### → LES CLASSES DE DECOUVERTE :

En 2016, **18 classes** (comme en 2015) sont parties en classe de découverte avec la Caisse des Écoles, pour 5 jours, en complément de celles de la Ville de Paris (à partir du CE2) : **416 enfants**, soit 2080 journées, dont 5 classes de grandes sections d'écoles maternelles et 13 classes élémentaires (CP/CE1) réparties en 7 classes à la mer, 4 en équitation, 4 en cirque et 3 en ferme et environnement.

Cette activité spécifique à la Caisse des Écoles du 13<sup>ème</sup> ne reçoit aucune subvention de la ville, ce qui représente une dépense de 75 528.23€ (en 2015, elle était de 88 547.74€).

Comme pour la restauration scolaire, les 10 tarifs sont appliqués selon le quotient familial. Le comité de gestion fixe pour chaque tarif le pourcentage du prix de revient du séjour à payer par les familles :

> 10% du prix de revient pour le tarif 1	soit 37,17 €
> 15% pour le tarif 2	soit 55,75 €
> 20% pour le tarif 3	soit 74,33 €
> 30% pour le tarif 4	soit 111,50 €
> 40% pour le tarif 5	soit 148,66 €
> 50% pour le tarif 6	soit 185,83 €
> 60% pour le tarif 7	soit 222,99 €
> 70% pour le tarif 8	soit 260,16 €
> 80% pour le tarif 9	soit 297,32 €
> 90% pour le tarif 10	soit 334,49 €

Une remise de 10% est accordée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille participant à une classe de découverte.

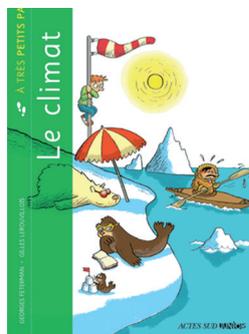
### → LA DISTRIBUTION DE LIVRES-CADEAU EN FIN D'ANNÉE :

La Caisse des Ecoles a distribué en 2016 :

- Le Climat (1640 élèves de GSM et jardins d'enfants),
- Histoire du monde (1522 élèves de CM2).

Le coût de cette opération s'est élevé à 30860,56€ TTC (aucune subvention de la Ville de Paris).

En 2016, la distribution a été organisée de la manière suivante : certains membres du comité de gestion se sont déplacés dans les écoles sur plusieurs jours, pour distribuer les livres directement dans les classes de CM2 et de grandes sections maternelles. Cette organisation est très appréciée de tous.



### → OPÉRATION « COURIR ENSEMBLE À LA MATERNELLE » :

Comme les années précédentes, la Caisse des Ecoles a participé à l'opération « Courir ensemble à la maternelle » organisée par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris) en livrant gratuitement sur 28 écoles maternelles de l'arrondissement des barres de céréales et des bouteilles d'eau. Cette opération parisienne réunit chaque année plus de 25 000 élèves de 3 à 6 ans, dans le cadre du « Printemps des Maternelles ». A travers cette action, les enfants découvrent leurs possibilités corporelles et ils exercent leurs capacités motrices dans diverses situations.

## LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

### Les ressources humaines

Afin de garantir un climat de confiance et une communication permanente entre la direction et les salariés, de très nombreuses réunions sont organisées tout au long de l'année avec l'ensemble des agents. Le directeur et son adjointe vont régulièrement à leur rencontre sur leur lieu de travail afin qu'ils puissent s'exprimer.

En juin de chaque année, toutes les chefs de cuisine sont reçus(es) individuellement par le directeur de la caisse et son adjointe, dans le cadre d'un **entretien de bilan de l'année écoulée**. Dans un objectif de motivation du personnel, un **régime indemnitaire (primes)** a été mis en place en concertation avec les représentants du personnel depuis 2011. Il a une nouvelle fois été augmenté en 2016.

D'un point de vue statutaire, l'année 2016 a été bénéfique pour les tous les agents de la caisse des écoles. En effet, le point d'indice de rémunération a été augmenté de 0.6% et les carrières des agents de catégorie B et C ont été améliorées.

**Dans le cadre de la formation professionnelle**, les 20 cuisiniers et les 27 responsables de satellite ont bénéficié d'une journée de formation sur les techniques culinaires. Les 10 conducteurs-livreurs ont été formés à l'éco-conduite. Les cinq agents de restauration, qui avaient bénéficié de la formation « équipe évolutive » débutée en septembre 2015, ont réussi l'examen validant leurs acquis en décembre 2016. Et enfin, les agents administratifs ont bénéficié d'une formation dans leur domaine de compétence pour un total de 20 jours.

En 2016, la caisse des écoles compte 310 salariés dont 15 administratifs.

#### Adhésion au Comité National d'Action Sociale

La cotisation pour 2016 s'est élevée à 63 126€ pour les 310 agents, qui ont eux-mêmes bénéficié au total de 52 898€ (15,24% de plus qu'en 2015) au titre des diverses prestations offertes.

#### Programme de titularisations

Le programme dit de « déprécarisation », débuté en 2015 en collaboration avec la Mairie de Paris, s'est poursuivi en 2016, permettant la titularisation de **38 agents** (37 agents de restauration et 1 administratif). Il sera poursuivi jusqu'en 2018 pour les nouveaux agents remplissant les conditions.

#### Goûters en élémentaire

La mise en place du goûter dans les écoles élémentaires a permis à 17 agents volontaires de travailler deux heures de plus par jour, soit une journée de travail égale à 7h au lieu de 5h auparavant.

## Les travaux et le remplacement des équipements

En 2016, les dépenses d'investissement et d'entretien ont atteint 745 465,97€ dont 591 628,93€ pour les seuls investissements.

Exemples d'achats de matériels et de travaux financés par les fonds propres de la Caisse des écoles :

#### ➔ TRAVAUX :

- Réfection de la laverie de l'école élémentaire 173 rue du Château des Rentiers (carrelage et plomberie)
- Réfection de la laverie du groupe scolaire 64 Dunois (remplacement de la hotte d'aspiration des buées, carrelage, plomberie) ;
- Réfection de la laverie de l'école élémentaire Providence (carrelage, ballon d'eau chaude, plomberie)
- Réfection de la préparation froide de la cuisine de l'école élémentaire 103 avenue de Choisy (carrelage)
- Réfection de la préparation froide de la maternelle Auguste Perret (carrelage)

#### ➔ MATÉRIELS :

- Achat de nouveaux mixers, chariots de service, conteneurs isothermes, armoires froides, armoires chaudes, chauffe-assiettes, lave mains...
- Achat de 2 machines à laver à avancement automatique

## UNE MEILLEURE COMMUNICATION ET INFORMATION

### Le site internet de la caisse des écoles

Depuis fin août 2010, la Caisse des Ecoles du 13<sup>ème</sup> a son propre site internet (<http://caissedesecolesparis13.fr/>). Les familles peuvent y trouver des informations sur les menus, les inscriptions, les tarifs, les séjours de vacances, des reportages sur les cuisines etc... Les procès-verbaux des comités de gestion sont aussi publiés, ainsi que les rapports moraux d'activités et les résultats financiers.

### Divers

Les menus sont envoyés directement aux familles par mail et par twitter toutes les semaines.

Divers documents de communications sont créés : des affiches pour annoncer les menus spéciaux, des flyers joints aux factures pour informer sur les différentes démarches... Les mails des familles envoyés sur [caissedesecoles13@orange.fr](mailto:caissedesecoles13@orange.fr) sont traités immédiatement.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une forme de développement économique ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement, ce dernier étant considéré comme un patrimoine devant être transmis aux générations futures.

Depuis le 4 janvier 2016, notre Caisse des Ecoles participe au programme éco-responsable et solidaire de recyclage de Cèdre, membre du réseau ELISE.

Cèdre est une Entreprise Adaptée, homologuée par la DIRECCTE Ile-de-France, qui emploie plus de 40 travailleurs handicapés.

Le recyclage du papier emploie 5 personnes quand l'élimination par incinération n'en fait travailler qu'une seule pour le même volume !

Tout le personnel administratif de la Caisse des Ecoles se met donc au tri de ses différents papiers qui seront collectés, puis triés et recyclés par cette entreprise.

## BILAN FINANCIER

### Compte administratif

La section de fonctionnement est excédentaire de 244 750,39€. La section d'investissement est excédentaire de 165 108,01€.

#### ➔ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2016, les recettes de fonctionnement se chiffrent à **13 437 130 €**.

Les principales recettes de ce chapitre se décomposent de la manière suivante :

- > Recettes familles : **5 514 078 €**
- > Subventions Ville de Paris : **7 814 480 €**

#### ➔ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement pour l'exercice 2016 se chiffrent à **13 192 379 €**.

#### Les charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement de la Caisse des Écoles.

Les principaux postes de dépenses sont :

- > Achat de produits alimentaires : **3 484 713 €**
- > Achat de produits d'entretien : **199 667 €**
- > Eau-gaz-électricité : **297 503 €**
- > Contrats prestataires de service : **502 187 €**
- > Entretien et réparation : **159 995 €**

#### Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué par l'ensemble des rémunérations du personnel de la Caisse des Écoles, par les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, cotisations de congés payés, supplément familial. Et ceci pour un montant de **7 093 283 €**.

#### ➔ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements 2016 d'un montant de **591 629 €** se décomposent de la manière suivante :

- > Rénovation et restructuration de cuisines
- > Achat de matériel de cuisine (marmite, lave-vaisselle, self, etc.)

	Au 31.12.2015	Au 31.12.2016
<b>Excédent/Déficit de fonctionnement</b>	12 864,43 €	<b>244 750,39 €</b>
<b>Excédent/Déficit d'investissement</b>	20 510,50 €	<b>165 108,01 €</b>

Après affectation des résultats :

	Au 01.01.2016	01.01.2017
<b>Solde des réserves de fonctionnement</b>	832 013 €	<b>1 076 763,78 €</b>
<b>Solde des réserves d'investissement</b>	444 306 €	<b>609 414,91 €</b>

Pour conclure, de chaleureux remerciements sont adressés à l'ensemble du personnel de la Caisse des Ecoles du 13<sup>ème</sup> arrondissement, pour son mérite et le professionnalisme dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches souvent difficiles, mais aussi pour la qualité du service proposé aux enfants de l'arrondissement quotidiennement.

# ANNEXES

## Menus à thème de l'année 2016

